

Revue Africaine des Sciences de l'Antiquité SUNU XALAAT

N° 4, Décembre 2024, p. 57-69.

Antigone et Créon : Deux fanatiques différents et semblables

Iyéwa Constant ODAH
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
iyewaconstant.odah@ucad.edu.sn

Résumé. Dans le jeu politique, quand la déraison l'emporte sur la raison, le socle de l'État est menacé, ses institutions vacillent au gré des penchants personnels. L'*Antigone* de Sophocle nous présente des cas de figures, riches en leçons, qui devraient permettre aux dirigeants d'éviter de s'arc-bouter et d'éviter toutes formes de prétentions trop raidies. Cette tragédie nous donne, à travers ses personnages, la possibilité d'étudier les maladies politiques de nos États et de fonder en même temps, l'espoir sur la garantie que nous offre la puissance de la raison. Nous avons mis en exergue dans cet article, deux visages fanatiques aussi bien différents que semblables. Ils partagent le même degré de fanatisme, de passion, de risque, de mépris et de solitude, mais se distinguent par le mobile de leurs Actes.

Abstract. In politics, when folly prevails over reason, the foundations of the state are threatened and its institutions teeter under the will of personal inclination. Sophocles Antigone presents us with a number of case studies, full of lessons that should enable leaders to avoid becoming too buttress and to avoid any kind of overstiff pretention. Through its characters, this tragedy gives us the opportunity to study the political sickness of our states and, at the same time, to pin our hopes on the guarantee offered by the power of reason. In this article, we have highlighted two fanatical faces that are as different as they are similar. They share the same degree of fanaticism, passion, risk, disdain and loneliness.

Mos-clés : État - Pouvoir – Raison – Politique – Résistance.

Keywords: State - Power - Reason - Politics - Resistance.

Introduction

Le courage, la tempérance, la justice et la sagesse sont les quatre vertus fondamentales auxquelles les Grecs ajoutent une cinquième qui est la piété. Elles constituent le socle de toute action morale et, par ricochet, déterminent le bon fonctionnement du pouvoir politique. Par voie de conséquence, les dérapages que connaît l'humanité ne sont-ils pas le fruit d'un divorce entre éthique et politique ? Dans le jeu politique, quand la déraison l'emporte sur la raison, la cité ne court-elle pas à sa perte ? L'*Antigone* de Sophocle nous présente une toile pleine de leçons qui devraient permettre aux dirigeants d'éviter de s'arc-bouter et d'éviter toutes formes de prétention trop raidies. N'est-ce pas ce qui conduit à l'instabilité des États ? Dans le cas d'espèce, malgré la piété d'Antigone qui voulait accomplir un acte moral consistant à couvrir l'opprobre de Créon, ce dernier joint pieds et mains pour s'engouffrer dans un entêtement qui a porté préjudice aussi bien à son foyer qu'à sa cité.

Finalement, le respect de la prescription divine n'est-il pas le fondement de l'autorité politique ? La force du caractère d'Antigone entée sur sa victoire sur Créon ne démontre-t-elle pas qu'elle est la seule à déterminer le pouvoir ? Telles sont les différentes orientations de notre analyse. L'intérêt de cet article consiste à prouver par force d'analyse d'une leçon de tragédie, comment la gent féminine peut faire usage du pouvoir. C'est à ce propos que nous avons montré en quoi Étéocle et Polynice sont une préfiguration des politiques actuels. Ensuite nous avons mis en exergue la figure de Créon ou la folie du pouvoir. Nous n'avons pas manqué de prouver en quoi Antigone, à califourchon entre piété et défiance de la raison d'État, a pu être l'alter ego de la résistance féminine en Afrique.

1. Étéocle et Polynice: préfiguration des politiques actuels

Dans la Grèce antique, les tragédies, les mythes, les arts scéniques en général, sont reconnus pour leur importance. Si de nos jours ces arts sont exploités à des fins ludiques, ils servaient jadis à « explorer les problèmes juridiques, politiques, et même moraux que connaît la cité »¹. C'est dire combien ces arts sont encore d'actualité. Derrière les mythes et les atrocités des tragédies, git une kyrielle de leçons du jeu politique qui sont une préfiguration des événements actuels et même à venir.

¹ DEBIDOUR V.-H, 1999, p. 7.

Rappelons les faits. La scène commence par le dialogue entre deux sœurs, Antigone et Ismène, qui ont perdu deux braves frères qui venaient de s'entretuer : « Étéocle défendait le sol de la patrie, Polynice appuyait son droit sur le secours de l'étranger. De ce fait il agissait en traître »². Créon, à cause des intentions aux contours retors de Polynice, interdit qu'on lui offrît une sépulture. Étéocle était tombé en combattant pour sa patrie. Il était exemplaire à tous égards quant aux vertus militaires et à son attachement à la patrie. Contrairement à lui, son frère n'avait de force que celle étrangère. Le fossé est donc remarqué entre les deux. C'est à croire que Sophocle avait prédit ce qui se passe de nos jours dans l'échiquier politique. Dans nos nations, certains partis comptent sur l'aide étrangère pour gouverner et pour se maintenir au pouvoir. D'autres par contre pensent qu'un État souverain devrait être en mesure de fonctionner sans pour autant dépendre d'une autre pour sa sécurité et sa sauvegarde. C'est cette dernière idée qui a fait naître de nos jours un sentiment de nationalisme conduisant certains leaders à rompre le pacte qui les liait avec les puissances coloniales. Le combat des deux frères qui s'est soldé par la mort n'est qu'une préfiguration du combat politique que se livrent les différents acteurs de la gestion de la cité. La mort des deux antagonistes prouve qu'aucune nation ne peut se développer ni en s'enfermant sur lui-même, ni en s'ouvrant totalement au point de diluer dans l'universel. Certes, on a toujours besoin de s'ouvrir pour mieux avancer. De la même manière aucune nation ne survivrait en s'ouvrant complètement aux autres nations et niant ses propres valeurs. Le cas échéant, elle perdrait toute son essence et serait assujettie puisqu'elle dépendrait exclusivement de l'aide extérieure. S'enfermer est un défaut ; s'ouvrir totalement est un excès. La vertu qui conduit au progrès réside dans le juste milieu : s'ouvrir au monde en gardant le monopole de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Dans le cas d'espèce, l'accession au pouvoir de Créon rétablira-t-elle l'ordre au sein du peuple ?

En bon moraliste il dit qu'

il est bien impossible de percer à jour la conscience, les intentions, la pensée d'un homme, avant de l'avoir vu aux prises avec l'exercice du pouvoir exécutif et législatif. Pour moi, tout chef d'État qui ne sait pas s'attacher aux décisions les plus louables, à qui la peur de ceci ou de cela ferme la bouche, c'est le dernier des misérables [...] Et celui qui préfère à sa propre patrie une amitié personnelle est parfaitement misérable »³

² BONNARD A., 1954, p. 8.

³ Sophocle, *Antigone*, v. 173-179.

Créon se présente en garant de la justice et de la protection de l'État. Sa vision est noble en ce sens qu'elle garantit la finalité de l'action du politique qui consiste à « rendre les citoyens vertueux et soumis aux lois, honnêtes et justes »⁴ C'est dans l'exercice des affaires publiques qu'on reconnaîtra son amour pour la patrie. Il se démarquera par sa capacité à légiférer et à exécuter scrupuleusement les lois étatiques. Créon veut préparer la conscience des Thébains aux mesures qu'il va prendre, qui vont marquer sa prise de pouvoir et graver à jamais la conscience de son peuple, l'image d'un roi intègre, droit, juste et soucieux du patriotisme. Il jure implicitement de bannir toute amitié personnelle au profit de l'amour pour la patrie. Sa vision est conforme à l'idée de Justice chez Aristote : c'est un juste milieu entre égoïsme et l'insensibilité. À ces mots, il apparaît comme un politique hors de commun. Sauf que les faits qui suivront démontreront le contraire. Voici le contenu du décret de Créon : « Défense à qui que ce soit de lui [Polynice] faire l'honneur d'une tombe et de le pleurer ; ordre de le laisser sans tombeau, cadavre dont les oiseaux et les chiens feront pâture, charogne hideuse⁵. Antigone ne voulant pas faire obstacle à la voix divine, prit la décision de lui en offrir une.

2. Antigone : entre piété et défiance de la raison d'État

Le jeu de défiance d'Antigone est mieux perceptible dans son "egoportrait" qui peut se déceler dans ses propos que voici : « Moi, je dresserai sépulture à mon frère bien-aimé. Oui, j'irai »⁶. Il faut reconnaître que c'est une impiété de ne pas prendre soin des siens. Par sa décision d'offrir à la dépouille de son frère les honneurs dignes d'un humain, elle brave l'autorité du roi et pose un acte pieux qui se fonde sur des socles inébranlables, la Valeur de l'Humain. Nous sommes tous égaux devant la mort. Accorder aux deux frères les mêmes honneurs rend perceptible le fait que « la mort les a revêtus d'une nouvelle et plus indiscutable fraternité »⁷. Effectivement, le caractère irréversible de la mort vient fédérer tous les humains, indépendamment de leurs actes, leur origine, leur race et de leur catégorie sociale. Nos pratiques consistant à refuser une sépulture à celui qui n'appartient pas à notre caste, religion ou rang social doivent donc disparaître à cause du respect de l'humanité.

⁴ Aristote, 2014, 1253a.

⁵ Sophocle, *Antigone*, v. 200-202.

⁶ Sophocle, *Antigone* v. 81.

⁷ BONNARD A., 1954, p. 9.

Aussi la résolution d'Antigone consistant à offrir une sépulture à son frère malgré l'interdiction du roi vient récuser le statut et la condition de la femme, que lui rappelait d'ailleurs Ismène : « il ne faut pas l'oublier : femme que nous sommes, la nature ne nous a pas faites pour batailler contre des hommes ; et puis nous sommes assujetties à plus puissants que nous et tenues d'obéir à présent et même à des ordres plus pénibles encore »⁸. Par cette déclaration, Ismène incarne le statut de la femme dominée. Pour elle, ce ne sont que de « simple femmes, faites pour obéir au pouvoir »⁹. Pour avoir voulu se plier à l'ordonnance injuste de Créon, Ismène fut rejetée et même méprisée par sa sœur. Cet acte sonne le glas et marque *ipso facto* l'ère de l'émancipation de la femme. C'est ce refus qui la propulse vers les actes héroïques. La nature a-t-elle disposé les femmes à être de loin inférieures aux hommes ? Est-ce par nature ou par nécessité de domination qu'une telle pratique s'est instituée en règles ? Antigone a-t-elle oublié le statut de la femme au point qu'il soit nécessaire qu'Ismène la lui rappelle ?

La fermeté d'Antigone prouve qu'il est nécessaire de braver toute interdiction amoral ou immoral. En affirmant qu'elle ira offrir une sépulture à son frère, elle exprime sa liberté. Elle secoue le joug de l'asservissement et défie l'autorité. En le faisant, ce n'est pas qu'elle aspire à être libre. C'est qu'elle est libre. À ce sujet, Rousseau citant Plutarque, dit : « je préfère une obéissance périlleuse à une servitude tranquille »¹⁰.

Le rappel d'Ismène prouve-t-il que la femme ne doit exprimer aucune résistance face aux impératifs de l'homme, même s'il s'avère qu'ils sont scélérats ? Il n'est d'aucun intérêt que la femme s'engage dans une lutte arbitraire au nom d'un pseudo-féminisme galvaudé. En dépit de tout, la femme doit pouvoir réclamer son droit, exiger son respect et s'affirmer comme une créature, dans le strict respect des valeurs humaines. C'est dire qu'il faut combattre le courant féministe à tendance exhibitionniste. Si la femme peut secouer le joug de l'esclave et qu'elle le fait, elle fait bien. Sitôt qu'elle tombe dans l'excès et le désordre, elle s'infantilise et s'expose. Il ne s'agit pas de « batailler contre les hommes »¹¹ mais plutôt de s'appropriier des droits dans un dialogue franc et pacifique. Malheureusement, la pratique a rendu les femmes assujetties car elles sont en face d'une machine à répression trop grande.

⁸ Sophocle, *Antigone*, v. 61-64.

⁹ BONNARD A., 1954, p. 9.

¹⁰ Rousseau, 2011, Liv. III 3, chap. IV.

¹¹ Sophocle, *Antigone*, v. 62.

Le décret du roi est irrévocable : « défense à qui que ce soit de lui faire honneur d'une tombe et de le pleurer ; ordre de le laisser sans tombe, cadavre dont les oiseaux et les chiens feront pâture, charogne hideuse »¹². À cet impératif qui jette l'anathème même sur la dépouille de Polynice, Antigone oppose une résistance farouche : « Moi je dresserai sépulcre à mon-frère bien-aimé »¹³. C'est un acte de défiance contre un ordre étatique. En même temps c'est aussi un acte de bravoure qui aura un retentissement pour les siècles à venir. Tout en étant polie, puisqu'en face de l'autorité, elle avait baissé la « tête vers le sol »¹⁴, elle s'exprime librement mais en des termes fermes. Ce n'est guère une réplique physique mais une guerre d'idée ; elle fait usage du pouvoir du logos. Les deux antagonistes s'interpellent d'égal à égal et opposent paroles pour paroles : Créon : « réponds, as-tu fait ce qu'il dit ? »¹⁵. Antigone : « oui, c'est moi ! Non je ne le nie pas »¹⁶. Celle qui auparavant appartenait à la catégorie des femmes qui ne sont pas « faites pour batailler contre les hommes »¹⁷, secoue le joug de la domination en prouvant, contrairement aux propos d'Ismène qui affirmait « nous sommes assujetties à plus puissants que nous et tenues d'obéir », que l'heure est venue pour que les femmes, sans vergogne aucune, s'expriment autant qu'il convient aux hommes de le faire. Il ne s'agit pas de s'opposer pour le plaisir de le faire, mais de révoquer, par une désobéissance pacifique, toute loi scélérate car « c'est terrible, quand une idée fixe est une idée fausse »¹⁸. C'est tout aussi terrible quand une loi d'État, un édit, un décret, sont l'opinion d'un vil individu, et de surcroît, une opinion fausse. Ne pas désobéir à une telle loi, c'est participer à un suicide collectif.

Cette affaire qui est une question d'État, devrait être résolue par des institutions habilitées à trancher de tels contentieux. Créon fondait l'intégrité de l'État sur la justice. Comment l'exprime-t-il ?

¹² Sophocle, *Antigone*, v. 200-202.

¹³ Sophocle, *Antigone*, v. 81.

¹⁴ Sophocle, *Antigone*, v. 439.

¹⁵ Sophocle, *Antigone*, v. 439.

¹⁶ Sophocle, *Antigone*, v. 440.

¹⁷ Sophocle, *Antigone*, v. 61.

¹⁸ Sophocle, *Antigone*, v. 326.

3. La justice en question ?

Voici ce qu'il déclare : « Telle est la charte sur laquelle je fonderai la grandeur de notre État »¹⁹. L'intégrité de l'État dépend donc de la rigidité de cette charte. Nul n'a le droit de la fouler au pied.

Aussi faut-il noter que ces propos de Créon sont éloquents et justes à plus d'un titre : « je ne saurai me taire, voyant le désastre guetter les citoyens, et attenter à leur sauvegarde ; ni ouvrir place en mon cœur à qui voudrait du mal à la patrie »²⁰. Il parle en bon justicier et veut rétablir la justice. Très vite, celle-ci sera compromise car Créon va mettre au-devant de la scène son égo. Parallèlement Antigone, quant à elle, « avait le front de violer ce décret²¹, tout simplement parce que ce n'était pas « Zeus qui l'avait proclamé »²². La vraie justice pour Antigone est celle des dieux. Les vraies lois éternelles sont celles qui émanent des dieux. À ce propos elle laisse entendre :

Et je ne croyais pas tes édits assez puissants pour donner licence à un simple mortel de piétiner les lois que les dieux ont portées hors de tout code et de toute atteinte. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'hier, c'est de toute éternité qu'elles vivent, et nul ne sait où remonte leur origine. Ces lois-là, je n'allais pas me laisser intimider par aucune prétention humaine, pour qu'elles me condamnent au tribunal des dieux !²³

La justice se mesure-telle à l'exactitude de la loi ou à l'ordonnance des dieux ? Une chose est certaine : dans la Grèce, le lien entre la religion et l'État était resserré à telle enseigne qu'il y avait eu la religion d'État. Si État et religion étaient imbriqués, pourquoi y a-t-il discorde entre Créon et Antigone ?

Certainement à cause de la récupération à des fins personnelles d'une affaire d'État. Au départ, lui qui agissait en privilégiant la raison d'État, constate que si rien n'était fait, l'issue du conflit pourrait lui porter préjudice. Il n'a que du dédain pour Antigone. Il la traite d'être arrogante et insolente au point d'identifier deux niveaux d'insolence dans ses actes. Son insolence se remarquera « quand elle passait outre aux décrets établis »²⁴ et quand « son coup fait, la voici toute fière et jubilante de l'avoir fait ! »²⁵. La perception de cette fierté a davantage endurci Créon. Il affiche un sentiment égocentrique à tendance ridicule. La raison d'État a été substituée à l'honneur personnel :

¹⁹ Sophocle, *Antigone*, v. 190.

²⁰ Sophocle, *Antigone*, v. 185-187.

²¹ Sophocle, *Antigone*, v. 447.

²² Sophocle, *Antigone*, v. 448.

²³ Sophocle, *Antigone*, v. 450-457.

²⁴ Sophocle, *Antigone*, v. 478.

²⁵ Sophocle, *Antigone*, v.479.

« Non ! L'homme, ne sera plus moi, l'homme ce sera elle, si tout cela se solde pour elle impunément par une victoire ! »²⁶.

Cette attitude nous incite à nous interroger sur l'attitude de nos dirigeants politiques. Une affaire d'État entache-t-elle l'intérêt ou l'honneur personnel du dirigeant ? Dans le cas d'espèce, « si tout cela se solde pour elle impunément par une victoire »²⁷, Antigone s'en sortirait auréolée de gloire et d'honneur au détriment de Créon. Pourtant ce n'est pas une affaire personnelle. C'est une affaire d'État qui a cessé de l'être dès l'instant où Créon se l'est approprié. La récupération à des fins personnelles d'une affaire d'État aboutit tôt au tard à un désastre, à une ruine de l'individu et à la désagrégation des tissus de l'État. Dans ce cas en particulier, elle a rendu Créon déraisonnable. Il met son égo en exergue en manifestant le mépris pour la gent féminine : « Moi vivant, ce n'est pas une femme qui fera la loi »²⁸. La valeur de la loi se mesure-t-elle à celui qui l'établit ou à la faculté grâce à laquelle elle est établie ? N'est-ce pas la lumière de la raison qui devrait rendre juste et équitable toute loi ?

Ce qui conduit Créon à être hors de contrôle, c'est le fait que ce soit une "femme" qui s'oppose à lui. À ses yeux, elle n'a aucun droit puisqu'il va jusqu'à la chosifier : « il est d'autres sillons qu'il pourra labourer »²⁹. Il assimile la femme à un sillon qu'on peut labourer. Quel mépris ! Plus loin il laisse entendre : « Femmes dépravées, pour mes fils ? fi donc ! »³⁰. Créon n'est-il pas le prototype des hommes de nos jours, sinon ceux de tous les temps ? il est l'incarnation de la figure de l'homme grec. Car dans la Grèce antique, les femmes ne pouvaient ni exprimer leur droit de vote, ni participer au culte public. Sophocle dénonce cette attitude dominatrice de l'homme à travers son personnage Créon. Celui-ci parle de la femme comme si elle était essentiellement mauvaise : « Ainsi garde -toi bien, mon enfant, de céder au plaisir, et de renier, pour une femme, les sentiments qui t'abîment. Tu le sais : Femme indigne installée au foyer conjugal, ce sont baisers de glace ! Est-il pire plaie que l'indignité des nôtres ? Allons, loin de cette fille, dis-toi qu'elle ferait ton malheur, et envoie-la se chercher un mari aux enfers »³¹. La

²⁶ Sophocle, *Antigone*, v. 481-482.

²⁷ Sophocle, *Antigone*, v. 82.

²⁸ Sophocle, *Antigone* v. 530.

²⁹ Sophocle, *Antigone*, v. 568.

³⁰ Sophocle, *Antigone*, v. 570.

³¹ Sophocle, *Antigone*, v. 650-655.

résistance d'Antigone aura un retentissement sur la force d'âme des femmes de notre ère.

4. Antigone, modèle à l'instar des figures de la résistance féminine en Afrique

« Une femme s'est farouchement opposée à l'accession au trône du vidaho (prince-héritier) Kondo »³² à cause de son indiscretion sur les affaires d'État.

Selon Samson Tokannou, chez les Hangbé à Abomey, « c'est une femme qui dirige la collectivité jusqu'à nos jours. Et ceci serait la perpétuation d'une tradition ancestrale, rappelant que la première à occuper ce poste fut sur le trône du Dahomey »³³.

Pour cause, en 1851, lors de la première attaque des Fons contre *Egba*, qui se solda d'ailleurs par un échec, le roi « Guézo [...] eut beaucoup de peine à s'échapper (du champ de bataille) et ne dut son salut qu'au dévouement de deux mille de ses amazones qui se firent massacrer autour de lui sans vouloir demander de quartier »³⁴. Elles rééditèrent le même exploit lors de la deuxième attaque en grim pant « les remparts de la cité [...], attaquaient l'ennemi au coupe-coupe, écartant du bras gauche les fusils braqués sur elles. Mais, sous les coups redoublés des adversaires, elles étaient sabrées et rejetées, mourantes dans les fossés. Parmi les *Agoojie*, une qui venait d'avoir un bras coupé, avait encore la force de tirer sur un ennemi, de l'autre bras, et le tuait. Mais, environnée d'adversaires et percée de coups, elle fut précipitée du haut du rempart »³⁵. Ces femmes ont lutté avec vaillance comme ou même plus certains hommes auraient pu le faire. C'est une preuve non seulement de bravoure mais aussi de défense de l'honneur. Ces faits attestent que la vaillance, le respect de l'honneur ne sont pas l'apanage exclusif des hommes, ainsi qu'on le laisse croire souvent. Ces femmes ont défendu la patrie en combattant même aux ultimes heures de leur vie en ne craignant point la mort. Le vaillant guerrier David ne disait-il pas : « même dans la vallée de l'ombre de la mort, je ne crains aucun mal »³⁶. La défense de l'honneur était au-dessus de tout, même de leur propre vie. De la même manière, Antigone contre toute attente sauva l'honneur de son frère au prix de sa propre vie. Pourquoi vouloir sacrifier une vie pour une personne qu'on a déjà perdue ? Le geste

³² Vido, 2015, p. 71.

³³ Vido, 2015, p. 75.

³⁴ Vido, 2015, p. 78.

³⁵ Vido, 2015, p. 79.

³⁶ *Psaumes* 23. 4.

d'Antigone prouve que l'honneur (sentiment qui demeure éternellement) doit être préservé chez tous et par tous. Celui qui ne prend pas soin des siens commet une impiété car, « si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle »³⁷. C'est probablement cette quête de la piété, chère à nos traditions africaines qui poussa Aline Sitoé DIATTA à prendre soin des siens³⁸.

La naissance d'Aline Sitoé DIATTA (1920-1944) coïncidait avec la période coloniale qui marque le basculement de la basse Casamance sous la tutelle de la France. L'histoire raconte que pour des raisons de subsistance, elle dut quitter sa région natale pour se rendre à Dakar où elle eut une révélation au cours d'une nuit, qui lui intimait l'ordre d'aller libérer son peuple de l'oppression coloniale en somme, et plus précisément de l'oppression économique et de l'acculturation. Une voix féminine va donc s'opposer pacifiquement à la colonisation française. Pour y arriver elle comprit que sa réussite réside dans le respect des quatre points suivants :

✓ a. Le refus de payer les impôts

Pourquoi doit-on payer les impôts ? À qui sommes-nous redevables ? Au nom de quoi l'occident s'est-il érigé en maître, en puissance ou autorité publique suprême, pour nous imposer des prélèvements obligatoires ? Manifestement, le refus d'une telle exploitation de l'homme par l'homme est la réclamation de la fin d'un autre système esclavagisme qui a vu le jour après l'abolition de la traite des noirs.

✓ b. Le refus de cultiver l'arachide (qui était imposée par le colon) au profit des produits vivriers

Il n'y a pas pire esclavage que de continuer à travailler pour le maître d'alors au nom de la colonisation, d'une prétendue mission civilisatrice.

✓ c. Interdiction était faite aux hommes de s'enrôler dans l'armée

Cette pratique est une stratégie pour l'occident de continuer à avoir des soldats qu'il pourrait utiliser comme bouclier humain dans les différentes guerres. Le comble c'est qu'elle vide l'Afrique de toute sa jeunesse, la rendant ainsi vide et pauvre.

³⁷ 1 *Timothée* 5.8a

³⁸ Pour des questions de commodité nous exploiterons un entretien avec M. Marouba FALL dont voici le lien : [Entretien avec M. Marouba FALL sur Aline Sitoé DIATTA - YouTube](#)

✓ d. Le rejet de la culture française. C'est le refus de l'assimilation

Chaque peuple vit en fonction des exigences de son milieu et des impératifs socio-culturels des nations qui l'entourent. Imposer sa manière à un autre peuple n'est rien qu'une manière de le chosifier, de l'anéantir. On parvient à l'évidence que civilisation = chosification = barbarie. Pourtant ceux qui nous imposent ce joug étaient censés faire usage du bon sens. Malheureusement la déraison a pris la place de la raison à cause des questions d'ordre économique. Aline ne pouvait pas ignorer ce tort qu'on cause à son peuple.

Sa mission va consister à éveiller la conscience de la jeunesse casamançaise, dans un climat où la France, contre vent et marée, cherchait toutes les occasions pour exploiter les Noirs. Son approche a été très osée car il ne revenait pas à n'importe qui de refuser de se plier aux impératifs du colonisateur. Le comble dans le cas d'espèce c'est une femme qui s'oppose aux ordres de l'administrateur blanc. Cette facette de la vie d'Aline est semblable à celle d'Antigone qui s'est opposée à Créon. C'est un acte qu'il fallait réprimer avec la grande sévérité. La résistance d'Aline a été totalement verbale et pacifique. Le logos est d'une puissance extraordinaire qu'il brise les tabous et les puissances systémiques, les jougs sous lesquels nous ployons. Par le logos, elle brise les actes et les forteresses qui nous maintiennent sous les décombres de la domination. Elle allait à la rencontre des braves populations pour les persuader de la nécessité de résister à l'oppression étrangère, à développer la fibre patriotique et à œuvrer pour la libération de l'homme noir. Elle a joué un rôle d'éveil de conscience tel Socrate l'avait fait pour sa cité. Elle est le taon de l'ère moderne. C'est à croire que pour elle, la force est l'arme des faibles. Les esprits forts s'accommodent le logos, en font leur crédo et vivent sous sa dictée. Éveillez les consciences et vous anéantirez le colonialisme sous toutes ses formes. Faites disparaître les avatars de l'ignorance et vous construirez un peuple fort, dynamique, patriotique et solidaire et souverain. Telle est la leçon que nous laisse Aline à travers la résistance qu'elle a menée au prix de sa vie.

Conclusion

Dans l'*Antigone* de Sophocle, Antigone et Créon se présentent comme deux fanatiques aussi semblables que différents. À travers leur ténacité débordante, respectivement au nom de la piété filiale et la raison d'Etat, nous percevons, entremêlé, le tableau clair-sombre d'un conflit presque générationnel enté sur un féminisme implicite et non galvaudé, qui a commencé à germer pour finalement éclore à notre ère. Jamais la gent féminine n'eut l'outrecuidance de se mesurer à

une figure étatique. Les raisons de la fermeté d'Antigone étant bien fondées, elle tient tête à une voix masculine, garante du pouvoir d'État. Par sa mort triomphante, elle infirme cette la gestion phallocratique exclusive et met en doute avant qu'ils ne soient donnés en partage à l'humanité, ces propos d'Aristote que voici : « le mâle est, en effet, plus apte que la femelle à gouverner, sauf si sa constitution va contre la nature, et le plus âgé, c'est-à-dire celui qui est complètement développé, plus que le plus jeune encore imparfait »³⁹. Désormais, si une femme peut s'opposer à une ambition trop excessive d'un pouvoir, elle fait bien. Si elle peut se constituer en contrepouvoir pour donner des leçons d'une bonne gestion, elle fait mieux. Le temps vient et il est d'ailleurs déjà révolu pour que cesse le mépris de l'autorité féminine qui ne diffère en rien de celle de l'homme si tant est que la gouvernance se fait par l'acte de penser. Car selon Aristote, « Être capable de prévoir par la pensée, c'est être par nature apte commander, c'est-à-dire être maître par nature »⁴⁰. Or le bon sens qui est la faculté qui permet de penser, « est la chose du monde la mieux partagée »⁴¹.

Bibliographie

- Aristote, 2014, *Œuvres complètes*, texte établi sous la direction de Pierre PELLEGRIN, Paris, Flammarion.
- BONNARD André, 1954, *Civilisation grecque d'Antigone à Socrate*, Paris, Union générale d'éditions.
- DEBIDOUR V.-H, 1999, *Les tragiques grecs*, éditions de Fallois.
- DE CRESCENZO Luciano, 1988, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, édition du club de France loisirs.
- Descartes René, 2000, *Discours de la méthode*, Paris, GF.
- La Sainte Bible*, 1910, Traduite sur les textes originaux hébreu et grec, Chicago, Louis second.
- Rousseau, 2011, *Du contrat social*, Paris LGF.
- VIDO Arthur et VIDO Marius, 2015, *Histoire des femmes du sud-Bénin du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, Edilivre.

Source audio-visuelle

[Entretien avec M. Marouba FALL sur Aline Sitoé DIATTA \(youtube.com\)](https://www.youtube.com/watch?v=...)

³⁹ Aristote, 2014, 1259b.

⁴⁰ Aristote, 2014, 1252a 33.

⁴¹ Descartes, 2000, p. 29.